



DOJO ETIVAL DE KARATE イティバル空手道場

Ecole traditionnelle de karaté-Dō Shōtōkan – JKA. Association de type 1901.

Merci de remplir la fiche de renseignement suivante. Le certificat médical de non contre-indication à la pratique du Karaté n'est plus obligatoire s'il n'y a pas de problème de santé. Pour l'obtention ou le renouvellement d'une licence, remplir alors le Questionnaire de santé Annexe II-23, art. A231-3 du code du sport (à garder pour vous) et remplir et signer l'attestation sur l'honneur (à rendre alors absolument).

Rapporter le dossier avec attestation sur l'honneur (ou certificat médical en cas de réponse positive au questionnaire de santé) avec le règlement avant le 30 septembre 2021.

Possibilité de remplir le fichier en ligne et de régler en ligne. Un lien vous sera alors envoyé.

FICHE D'INSCRIPTION – SAISON 2021 / 2022

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel N° 1 : Tel N° 2 :

E mail :

Attention ! Les informations sont transmises par e-mail
Si vous n'en possédez pas, merci de fournir 2 enveloppes timbrées.

Cochez la formule d'adhésion correspondante :

Collégien, Lycéen, Famille

Tarif adulte : 140 € ; Tarif étudiant et réduit : 120€ ; réduction de 10 € par cotisation à partir de deux membres d'une même famille (cocher alors la case « famille » en plus de la formule).

Remarque : les cotisations encaissées ne sont pas remboursées.

AUTORISATION DE DIFFUSION PHOTOS ET VIDEOS (cocher la case dans le cas de l'autorisation donnée)

**Rayer la mention inutile*

Je donne également l'autorisation au club, d'utiliser les photos et les vidéos où pourrait apparaître mon enfant dans le cadre exclusif de l'activité et qui pourront être utilisées sur le site internet du club, les réseaux sociaux ou dans la presse locale.

Le :

Signature :



DOJO ETIVAL DE KARATE イティバル空手道場

Ecole traditionnelle de karaté-Dō Shōtōkan – JKA. Association de type 1901.

AUTORISATION PARENTALE – SAISON 2021 / 2022

EN CAS D'URGENCE POUR MON ENFANT

Je soussigné(e) agissant en qualité de père, mère, tuteur, de l'enfant , autorise le professeur ou ses assistants à prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir les secours, avec possibilité d'hospitalisation.

ASSURANCE ET SECURITE

Le Dojo Etival de Karaté souscrit une assurance couvrant votre enfant pour tous les risques dont l'association serait responsable pendant les cours. Toutefois cette assurance ne couvre pas le risque d'accident survenant sur le trajet aller-retour.

Pour différentes raisons (familiales, professionnelles, santé, etc.), les professeurs ou assistants peuvent arriver en retard au cours. Nous vous rappelons que la prise en charge de votre enfant n'est effective qu'à partir du moment où celui-ci a été confié à la personne chargée d'assurer le cours. La responsabilité du club ne saurait en aucun cas être engagée si l'enfant a simplement été déposé et laissé sans surveillance devant la salle de sport.

Le :

Signature :



DOJO ETIVAL DE KARATE エティバル空手道場

Ecole traditionnelle de karaté-Dō Shōtōkan – JKA. Association de type 1901.

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE REPONSE AU CONTENU DU QUESTIONNAIRE RELATIF A L'ETAT DE SANTE DU SPORTIF MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION, DU RENOUVELLEMENT D'UNE LICENCE OU DE L'INSCRIPTION A UNE COMPETITION

LICENCIÉ MINEUR

Je soussigné(e)
exerce l'autorité parentale sur
atteste avoir complété conjointement avec mon enfant l'ensemble du « Questionnaire
relatif à l'état de santé du sportif mineur » situé à l'ANNEXE II-23 (article A. 231-3 du code
sport) et avoir conjointement répondu **négativement** à l'ensemble des items présentés.

Le :

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale :